



NON-DISCRIMINATION :

Une Ville amie des enfants est celle de tous les enfants, sans exception. Cela implique notamment de concentrer son action sur les plus vulnérables et les plus susceptibles de voir leurs droits bafoués. L'égalité d'accès aux services prend tout son sens dans la ville. La ville doit s'assurer que les plus défavorisés ne rencontrent pas de barrières à l'utilisation de ses services (information, accessibilité géographique, physique et psychique, économique, socioculturelle). C'est bien aux services de s'adapter au public, à tous les publics.